



**AVIS DE CONCOURS INTERNE ET EXTERNE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2026**

(Extrait de l'arrêté n°C25-09-40 en date du 1<sup>ER</sup> septembre 2025)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves et le concours interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique :

**Nombre de postes ouverts :**

| concours externe | concours interne |
|------------------|------------------|
| 74               | 49               |

**Conditions d'inscription :**

**I - Le concours externe sur épreuves :**

Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

**II – Le concours interne sur épreuves :**

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

**Date des épreuves d'admissibilité :**

Les premières épreuves se dérouleront à partir du 12 mars 2026, dans le Maine et Loire.

**Préinscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :**

La préinscription est fixée du 7 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus, sur le site internet du CDG 49 (<https://cdg49.fr>) ou le site national des concours (<https://www.concours-territorial.fr>). Attention, cette préinscription n'a pas valeur d'inscription. Elle sera considérée comme inscription (sous réserve de remplir les conditions d'inscription) à la clôture du dossier par le candidat via son accès sécurisé.

Le candidat devra clôturer son dossier au plus tard le 20 novembre 2025 à minuit (heure métropolitaine). Pour ce faire, il devra, à partir de son accès sécurisé, clôturer son inscription en cliquant sur le bouton « clôturer mon inscription ». La procédure de clôture du dossier et de dépôt des pièces justificatives de manière dématérialisée est disponible dans le dossier d'inscription, dans l'accès sécurisé du candidat et sur notre site. Le dossier ne sera pris en compte qu'après sa clôture par le candidat via son accès sécurisé dans les délais. L'envoi des pièces justificatives se fera dans les délais via cet accès sécurisé uniquement avec des fichiers au format « PDF » et « jpeg ».

Tout dossier doit être clôturé au plus tard le 20 novembre 2025 à minuit. Dans le cas contraire, le dossier est annulé. Tout dossier non clôturé dans les délais ne pourra être considéré comme inscription et ne sera donc pas pris en compte.

Les captures d'écran ne seront pas acceptés.